

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

12 heures 00

01) DOSSIER N° 2300128

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE

Titre de l'affaire Conteste le rejet implicite de son recours hiérarchique concernant une pénalité pour non-respect de l'obligation de résultat en matière d'égalité professionnelle.

Nom des parties

Demandeur PROVOST DISTRIBUTION

Représentants des parties

SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Ministre

Observateur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

02) DOSSIER N° 2410896

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE

Titre de l'affaire Demande l'annulation du titre de perception n° 080000 036 056 461 461793 2024 0000978 d'un montant de 123 152 € émis le 2 avril 2024 par la DDFIP de la Somme, ainsi que la décision du 20 août 2024 par laquelle la DREETS rejette la contestation formée.

Nom des parties

Demandeur SOCIÉTÉ PROVOST DISTRIBUTION

Représentants des parties

SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)

Défendeur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME DIRECTEUR

12 heures 00

03) DOSSIER N° 2307744**RAPPORTEUR:** Monsieur Jean-Renaud GOUJON**Titre de l'affaire** Conteste une décision de rejet de demande de dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail prononcée le 27 juillet 2023 par la DREETS.**Nom des parties****Demandeur** SOCIETE EVIOSYS PACKAGING FRANCE SAS**Représentants des parties**

Monsieur X

Défendeur MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Ministre

04) DOSSIER N° 2308894**RAPPORTEUR:** Monsieur Jean-Renaud GOUJON**Titre de l'affaire** Demande l'annulation de la décision de maintien de pénalité et la demande de recouvrement d'un titre de perception d'un montant de 10 586,70 euros représentant la pénalité d'avril à août 2022.**Nom des parties****Demandeur** HYDRO MAINTENANCE**Représentants des parties**

Maître DUQUESNE Caroline

Défendeur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

05) DOSSIER N° 2308895**RAPPORTEUR:** Monsieur Jean-Renaud GOUJON**Titre de l'affaire** Demande l'annulation du titre de perception d'un montant de 10 586,70 euros représentant la pénalité d'avril à août 2022.**Nom des parties****Demandeur** HYDRO MAINTENANCE**Représentants des parties**

Maître DUQUESNE Caroline

Défendeur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**Observateur** DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA SOMME DIRECTEUR

12 heures 00

06) DOSSIER N° 2407649

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de maintien de la pénalité prise par la dreets le 22 mai 2024 et du paiement du titre de perception du 15 septembre 2023 d'un montant de 19 056,06 euros représentant la pénalité de septembre 2022 à mai 2023.

Nom des parties**Demandeur** HYDRO MAINTENANCE**Représentants des parties**

Maître DUQUESNE Caroline

Défendeur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**Observateur** DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA SOMME

DIRECTEUR

07) DOSSIER N° 2309161

RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Conteste l'amende administrative prise à son encontre pour non-respect de la règle de repérage amiante avant travaux.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur X**Représentants des parties**

LEX PUBLICA

Défendeur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté le 15/01/2026

Le président du tribunal